

Listes uniques de la section 72 du CNU pour la promotion de l'histoire et de l'épistémologie des sciences et des techniques au sein d'une université démocratique

Listes indépendantes ayant reçu le soutien du SNESUP-FSU

L'épistémologie et l'histoire des sciences et des techniques sont aussi bien en France qu'internationalement héritières de fortes traditions qui se renouvellent vigoureusement au plan conceptuel et méthodologique, ainsi qu'au niveau des thématiques de recherche. Pluridisciplinaires par définition, les travaux des chercheur(e)s et enseignant(e)s-chercheur(e)s de la section 72 couvrent les domaines suivants : épistémologie ; histoire, philosophie, sociologie des sciences et des techniques ; histoire, philosophie et sociologie de la médecine ; études sociales et anthropologiques sur les sciences et les techniques, logique, histoire et philosophie de la logique, diffusion des sciences et des techniques, muséologie scientifique et technique, éthique des sciences et des techniques, éthique médicale. Cette diversité thématique engage la section à prendre à sa charge des enjeux de société tels que l'environnement, le genre, l'éthique... Ses membres offrent ainsi un panel large d'expertises et de capacités réflexives sur ces questions en constante évolution, de plus en plus mises en avant par les institutions d'enseignement. Cependant, son caractère de discipline à faibles effectifs implique aussi des fragilités : de petites équipes et des collègues isolé(e)s, une sensibilité face aux politiques de restrictions budgétaires et de postes.

NOS ENGAGEMENTS

A l'occasion du renouvellement pour les quatre prochaines années des sections du Comité National des Universités, nous, candidates et candidats à l'élection, prenons l'engagement de défendre notre section et la pertinence de cette instance nationale pour des missions aussi fondamentales que la qualification aux fonctions de maître(sse) de conférences, la participation à la gestion des carrières des enseignant(e)s-chercheurs, la représentation des intérêts et la garantie de l'intégrité de nos champs disciplinaires.

Les enseignant(e)s-chercheur(e)s et chercheur(e)s candidat(e)s sur cette liste s'engagent à ce que la section définisse et rende publics les critères, les modalités d'appréciation des candidatures et d'évaluation des enseignant(e)s-chercheur(e)s ainsi que les conditions dans lesquelles elle formule ses avis. Ils/elles s'engagent à ce que la section rende compte de son activité dans un rapport annuel. Ils/elles s'engagent par ailleurs à exercer leur mandat dans le respect des dispositions suivantes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Toutes les procédures, les décisions et les rapports seront établis, discutés et soumis à l'approbation de la section. La section s'adressera régulièrement à l'ensemble des collègues relevant de ses champs.
2. Les avis seront rendus sur la base de critères qui prennent essentiellement en compte le contenu des travaux, leur pertinence pour le champ couvert par la section, les activités d'enseignement et les responsabilités collectives. Compte tenu du spectre couvert par la section, il n'existe pas de liste définitive de revues classantes.
3. Les membres titulaires et suppléants de la section participeront activement à la définition des procédures, aux décisions et à l'établissement des rapports annuels.
4. Les membres du bureau de la section participeront ou se feront représenter aux assemblées générales de la commission permanente du CNU (CP-CNU), aux réunions du Groupe 12 comprenant les sections 70, 71, 72, 73, 74 et défendront les positions arrêtées collégialement par la section afin que celle-ci joue pleinement son rôle au sein de ces instances.
5. La section sera à la disposition de la communauté universitaire afin de l'aider à garantir le nombre et la qualité des recrutements, des enseignements et des recherches en épistémologie et en histoire des sciences et des techniques. Elle le fera toujours dans le respect strict de son fonctionnement collégial.
6. Enfin, les candidats s'engagent à défendre le statut de petite section tout en cherchant à améliorer la volumétrie des moyens qui lui sont dévolus (promotions, CRCT...).

QUALIFICATION

Nous souhaitons exercer cette mission avec rigueur et une grande attention aux dossiers présentés qui tiennent compte des spécificités de nos domaines d'études. La qualité de la thèse, ainsi qu'une expérience minimale d'enseignement, resteront les principaux critères pour décider de la qualification aux fonctions de maître de conférences. Le rapport annuel comprendra un état des lieux basé sur l'examen des dossiers de qualification. La section en tirera des enseignements qui pourront enrichir sa

propre réflexion sur son activité et qui seront portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté. Le CNU doit pouvoir ainsi contribuer à la diffusion des exigences reconnues comme telles par la majorité de ses membres.

SUIVI DE CARRIERE

Conformément aux décisions prises par la précédente mandature, nous refusons le principe d'une évaluation récurrente et obligatoire, comme celle mise en place sous le nom de suivi de carrière dont seuls les effets pervers ont été démontrés par les sections qui l'ont appliquée, sans qu'aucun des effets prétendument positifs ne soient avérés. Par contre, nous nous engageons à apporter un soutien à tous les collègues qui saisiraient la section en vue d'examiner les conditions dans lesquelles ils sont amenés à exercer leurs travaux d'enseignement, de recherches ou d'administration.

PROMOTIONS, CONGES DE RECHERCHES ET CONVERSION THEMATIQUE (CRCT)

Pour ce qui a trait à la gestion des carrières des enseignants-chercheurs, la 72^e section s'engage à s'investir pour augmenter le contingent de promotions et de CRCT.

Nous nous engageons à appliquer des critères transparents, justes et équitables en ce qui concerne l'attribution des promotions et des Congés de Recherches et conversion thématique (CRCT). Dans la procédure, la section s'engage à accorder les CRCT en sollicitant systématiquement deux rapporteurs.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS (RIPEC)

Le Nouveau Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) reste à bien des égards problématique, notamment pour la composante C3, prime individuelle correspondant en partie à l'ancienne PEDR, pour laquelle l'avis du CNU est sollicité. Profondément injuste (même si à terme 45% des chercheur(e)s et enseignant(e)s-chercheur(e)s devraient la percevoir en 2027, que deviennent les 55% restants ?), la décision finale d'attribution repose sur une procédure qui demeure opaque.

Nous nous engageons à ce propos à réaliser des évaluations attentives à la qualité des dossiers et à la situation des collègues dans leurs institutions. Mais nous nous engageons aussi à développer des procédures afin que les enseignant(e)s-chercheur(e)s remplissant leurs fonctions statutaires puissent être valorisés et reconnus au sein de leurs établissements. Nous nous engageons à initier des actions pour tenter de rendre ce système moins inégalitaire et moins opaque, en défendant au niveau des instances centrales comme la CP-CNU une remise à plat de la composante C3 pour que tout(es) EC en soient détenteur(trice)s et en incitant les Enseignant(e)s-Chercheur(e)s à solliciter les rapports du CAC, auprès de le/la chef(fe) d'établissement.

VOS CANDIDATS

Titulaires		Rang A				Suppléant(e)s			
1	Mme	Allamel-Raffin	Catherine	Strasbourg	7	M.	Pisano	Raffaele	Lille
2	Mme	Fonteneau	Virginie	Orsay	8	M.	Michel	Alain	Evry
3	M.	Duris	Pascal	Bordeaux	9	Mme	Rommevaux	Sabine	CNRS
4	M.	Guedj	Muriel	Montpellier	10	M.	Scott	Walter	Nantes
5	M.	Rollet	Laurent	Nancy	11	Mme	Gasnier	Marina	Belfort
6	M.	Joinet	Jean-Baptiste	Lyon	12	M.	Tirard	Stéphane	Nantes
Titulaires		Rang B				Suppléant(e)s			
1	Mme	Forest	Joëlle	Lyon	7	M.	Bracco	Christian	Nice
2	M.	Tricot	Mathieu	Belfort	8	Mme	Boucard	Jenny	Nantes
3	M.	Herran	Nestor	Paris	9	M.	Volny	Fages	Paris
4	Mme	Franceschelli	Sarah	Paris	10	Mme	Bergeron	Andrée	Paris
5	Mme	Scarfone	Marianna	Strasbourg	11	Mme	Schiavon	Martina	Nancy
6	M.	Guillaume	Bertrand	Troyes	12	M.	Pierrel	Jérôme	Bordeaux

Election CNU 2023

Section 72

Collège B

Liste pour la promotion de l'histoire et de l'épistémologie des sciences et des techniques au sein d'une université démocratique

n° 1	Mme JOELLE HUGOT (FOREST)	INSA DE LYON
n° 2	M. MATHIEU TRICLOT (TRICLOT)	BELFORT-MONTBEL (UNIV TECHNO)
n° 3	M. NESTOR HERRAN (HERRAN)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 4	Mme SARA FRANCESCHELLI (FRANCESCHELLI)	ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON
n° 5	Mme MARIANNA SCARFONE (SCARFONE)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 6	M. BERTRAND GUILLAUME (GUILLAUME)	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES
n° 7	M. CHRISTIAN BRACCO (BRACCO)	UNIVERSITE COTE D'AZUR
n° 8	Mme JENNY BOUCARD (BOUCARD)	NANTES UNIVERSITE
n° 9	M. VOLNY FAGES (FAGES)	ENS PARIS-SACLAY
n° 10	Mme ANDRÉE BERGERON (BERGERON)	MUSEUM NAT. D'HISTOIRE NATURELLE PARIS
n° 11	Mme MARTINA SCHIAVON (SCHIAVON)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 12	M. JEROME PIERREL (PIERREL)	UNIVERSITE DE BORDEAUX